



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

DOM: ministeres et secretariats d'Etat

Question écrite n° 38777

Texte de la question

M Maurice Louis-Joseph-Dogue appelle l'attention de M le ministre de la defense sur les consequences du decret no 81-111 du 28 janvier 1981 et des arretes d'application du decret susmentionne. Ces textes prevoyent que seuls les personnels a statut ouvrier mutes dans les departements d'outre-mer percoivent pendant la duree de leur sejour les salaires de leurs groupes et echelons afferents a la zone 0 de metropole, affectes d'un coefficient de majoration de 1,40. Il lui suggere d'etendre le benefice de cette majoration aux fonctionnaires recrutes sur place, afin que cesse un etat de fait percu comme une discrimination.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph-Dogue Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38777

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1394